

Sujet : [INTERNET] Projet de Parc Eolien Le souffle d'espoir

De : > morice.christian (par Internet) <morice.christian@wanadoo.fr>

Date : 26/04/2021 16:36

Pour : <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Copie à : <dorothe.frisch@calyce-developpement.fr>, <mairie.songy@wanadoo.fr>, <joel.francion@free.fr>

A l'attention de Monsieur Jean-Daniel COUROT,

J'ai bien noté sur les affichages en limite de commune de SONGY, votre nomination en tant que commissaire-enquêteur pour le projet en objet.

Je vois au travers des éléments disponibles via internet, que l'implantation des parcs Eoliens se rapproche de plus en plus des zones habitées de SONGY.

Habitant au 3 route de COOLE à SONGY, je suis donc inquiet quant aux nuisances visuelles en particulier, et je souhaiterai autant se faire que peut, que les distances séparant mon habitation avec les aérogénérateurs faisant l'objet de ce projet restent au moins égale aux distances avec les projets réalisés et ceux déjà autorisés.

Cette exigence semble réalisée dans les plans avec E4 et E6 prévus en limite des secteurs Le terme Bragny et La Petite Pierrière sans implantation dans La Petite Pierrière, je souhaiterai que cela me soit confirmé.

D'avance Merci

Meilleures Salutations

Christian MORICE
3 ROUTE DE COOLE
51240 SONGY
0630638837

— Pièces jointes : _____

Implantations prévues.pdf

1,5 Mo

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter
6 aérogénérateurs et 1 double poste de livraison
sur le territoire de la commune de Songy
présentée par la société à responsabilité limitée Le Souffle d'Espoir
(projet « Parc éolien Le souffle d'espoir »)

En application des dispositions du code de l'environnement, **une enquête publique est ouverte du vendredi 9 avril 2021, à 8 heures 30, au mercredi 12 mai 2021 inclus à 12 heures**, par arrêté préfectoral n° 2021-EP-29-IC sur la demande présentée par la société à responsabilité limitée Le Souffle d'Espoir, dont le siège social est situé 42 rue de Champagne 51 240 Vitry-la-Ville, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter 6 aérogénérateurs et 1 double poste de livraison sur le territoire des communes de Songy. Aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Songy (21 grande rue, 51240 Songy), siège de l'enquête publique, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr. Monsieur Jean-Daniel COURROT, colonel de l'armée de terre retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E21000006/51 du 4 février 2021 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- **vendredi 9 avril 2021 à la mairie de Songy de 08h30 à 11h30 ;**
- **lundi 26 avril 2021 à la mairie de Songy de 13h30 à 16h30 ;**
- **mercredi 5 mai 2021 à la mairie de Songy de 09h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 12 mai à la mairie de Songy de 09h00 à 12h00.**

Pour se rendre en Mairie, **le port du masque est obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo**. Toutes les règles sanitaires en vigueur afin d'éviter la propagation du virus Covid 19 seront mises en œuvre par la commune. Le dossier dématérialisé sera consultable à la mairie de Songy, lors des jours et heures d'ouverture de la commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairies de Songy, d'Ablancourt, Aulnay l'Aître, Cheppes-la-Prairie, Coole, Couvrot, Drouilly, Faux-Vesigneul, La Chaussée-sur-Marne, Loisy-sur-Marne, Maisons-en-Champagne, Omev, Pogny, Pringy, Saint-Martin-aux-Champs, Soulanges, Togny-aux-Boeufs et Vitry-la-Ville et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame FRISCH-GAUTHIER, responsable du dossier, par mail à «dorothee.frisch@calyce-developpement.fr» ou par voie postale, à la société Le Souffle d'Espoir, 42 rue de Champagne 51240 Vitry-la-Ville.

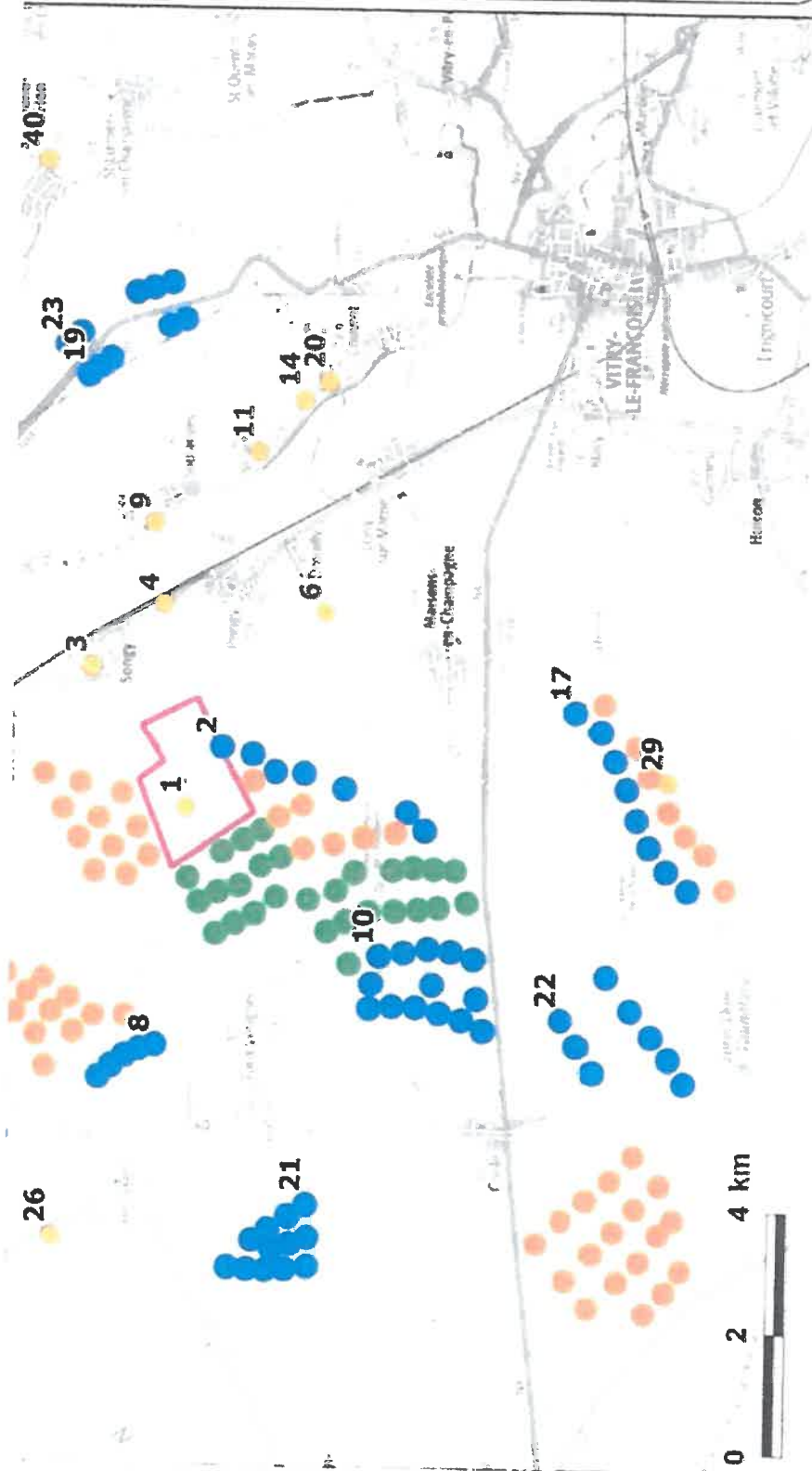
LEZARD

Zone d'implantation
potentielle



ICPE recensées :

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Eolienne déposée
- Autre ICPE



0 2 4 km

Projet éolien Saufflot d'Espoir (51)

Implantation du projet

Fond de carte IGN 1/25 000
BUREAU D'ÉTUDES MAURIE & CHATELON

LEGENDE

Projet :

- Eolienne du projet
- Poste de livraison du projet

Chemin d'accès :

- A créer
- A renforcer

Eolienne :

